

Règlement de l'Offre promotionnelle 2019 : « Les Offres WiGo »

1^{er} mai 2019 – 31 décembre 2019

Le règlement complet est disponible sur le site <https://offres-wigo.promo>

Article 1- Présentation de l'Offre promotionnelle les « Offres WiGO »

- La société WILO SALMSON FRANCE SAS, au capital de 26 417 514 €, avec le numéro SIREN 410 615 900 (RCS Versailles), dont le siège est situé 53 boulevard de la République, Espace Lumière - Bâtiment 6, 78403 Chatou, représentée par Philippe Marjollet (« **l'Organisatrice** »), organise pour les achats opérés du 1^{er} mai au 31 décembre 2019 des Pompes Eligibles listés ci-dessous, une opération promotionnelle intitulée « **Les Offres WiGo** ».
- Les Offres WiGo se dérouleront en deux périodes : du 1^{er} mai au 31 Aout 2019, et du 1^{er} septembre au 31 décembre 2019.
- Les Offres WiGo portent exclusivement sur l'achat des pompes de la gamme WILO suivantes :
 - **Pompes eau chaude :**
 - 4215513 YONOS PICO 25/1-4-(EU2)
 - 4215515 YONOS PICO 25/1-6-(EU2)
 - 4215519 YONOS PICO 30/1-4-(EU2)
 - 4222650 STAR-Z NOVA T
 - **Pompes eau froide :**
 - 2549382 HWJ-202-EM-50/2
 - 4048414 TMW32/11
 - 4050131 TC40/8-1-230/D
 - 4048413 TMW32/8
 - 4191677 HISEWLIFT 3-35
- Les pompes et circulateurs éligibles aux Offres WiGo visées ci-dessus sont dénommées ci-après « **Pompes Eligibles** ».
- Les Offres WiGo sont exclusivement réservées aux professionnels, travailleurs non-salariés du marché Bâtiment France installés en France métropolitaine ayant acheté un minimum de 2 Pompes Eligibles auprès d'un distributeur –revendeur des Pompes Eligibles (« **Participants** »).
- Les Offres WiGo consistent à permettre à chaque Participant de bénéficier de chèques cadeaux ou de cadeaux d'une valeur équivalente, et à l'issue de chaque période visée, les cinq Participants ayant acheté le plus de Pompes Eligibles se verront offrir une Google Home Mini d'une valeur unitaire de 70 euros, dans les conditions détaillées ci-après.

Article 2 – Détail des Offres WiGo

- **Pour les achats effectués en une ou plusieurs fois du 1^{er} mai au 30 août 2019, date de facture faisant foi, les Participants pourront bénéficier au choix :**
 - Pour l'achat de 2 Pompes Eligibles : 10€ en chèques cadeaux ou un polo noir Phoenix maille piquée 220 d'une valeur équivalente (deux tailles disponibles : L et XL) ;
 - Pour l'achat de 4 Pompes Eligibles : 20€ en chèques cadeaux ou une veste polaire zippée noire 100% polyester micropolaire anti-boulochage 2 poches zippées sur le côté de valeur équivalente (deux tailles disponibles : L et XL) ;
 - Pour l'achat de 6 Pompes Eligibles : 40€ en chèques cadeaux ou un bodywarmer noir 100% nylon doublure 100% nylon et matelassage 100% polyester de valeur équivalente (deux tailles disponibles : L et XL).

A l'issue de cette première période promotionnelle du 15 avril au 31 août 2019 (date d'achat indiquée sur facture faisant foi), un palmarès des cinq (5) Participants ayant acheté le plus de Pompes Eligibles sera établi sous contrôle d'huissier.

Ces cinq (5) Participants recevront une Google Home Mini d'une valeur unitaire de 70 euros.

- **Pour les achats effectués en une ou plusieurs fois du 1^{er} septembre au 31 décembre 2019, date de facture faisant foi, les Participants pourront bénéficier au choix :**
 - Pour l'achat de 2 Pompes Eligibles : 10€ en chèques cadeaux ou un polo noir Phoenix maille piquée 220 d'une valeur équivalente (deux tailles disponibles : L et XL);
 - Pour l'achat de 4 Pompes Eligibles : 20€ en chèques cadeaux ou une veste polaire zippée noire 100% polyester micropolaire anti-boulochage 2 poches zippées sur le côté de valeur équivalente (deux tailles disponibles : L et XL);
 - Pour l'achat de 6 Pompes Eligibles : 40€ en chèques cadeaux ou un bodywarmer noir 100% nylon doublure 100% nylon et matelassage 100% polyester de valeur équivalente (deux tailles disponibles : L et XL);
 - Pour l'achat de 12 Pompes Eligibles : 80 € en chèques cadeaux ou une caméra de sport type « GoPro » d'une valeur équivalente ;
 - Pour l'achat de 30 Pompes Eligibles : 200€ en chèques cadeaux ou un drone avec caméra d'une valeur équivalente.

A l'issue de cette seconde période promotionnelle **du 1^{er} septembre au 31 décembre 2019** (date d'achat indiquée sur facture faisant foi) un nouveau palmarès des cinq (5) Participants ayant acheté le plus de Pompes Eligibles sera établi sous contrôle d'huissier.

Ces cinq (5) Participants recevront une Google Home Mini d'une valeur unitaire de 70 euros.

L'huissier chargé du contrôle de l'établissement des deux palmarès des cinq (5) Participants ayant acheté le plus de Pompes Eligibles sur les deux périodes considérées est :

Maître Michel Jacq sis 11 bis rue Thiers 29392 Quimperlé.

Article 3 - Modalités de participation aux Offres WiGo

- La participation est nominative et strictement personnelle : le Participant ne peut en aucun cas jouer pour le compte ou au bénéfice d'autres personnes.
- Pour participer aux Offres WiGo, le Participant devra, de manière cumulative, procéder à :
- L'achat d'au moins deux (2) pompes parmi les Pompes Eligibles, avec panachage possible entre les différentes gammes et/ou références ;
- L'envoi à l'Organisatrice du coupon de participation dûment rempli auquel une copie de la facture mentionnant les références et les quantités des Pompes Eligibles devra être jointe :
 - Le coupon de participation est disponible sur le site de l'Organisatrice : <https://offres-wigo.promo>, également accessible via un QR Code affiché chez le distributeur-revendeur participant aux Offres WiGo ;
 - Le coupon peut être renseigné en ligne ou adressé par voie postale, sous enveloppe affranchie au tarif en vigueur, à l'adresse suivante :
 - WSF - Service Marketing Communication
 - 53 boulevard de la République - Espace Lumière Bâtiment 6
 - 78403 Chatou cedex
- Toute participation qui serait incomplète ou erronée ne sera pas prise compte et ne pourra donner lieu à aucune réclamation de la part du Participant.
- Un Participant peut participer plusieurs fois, sous réserve de remplir les conditions de participation pour chaque coupon de participation.
- Seuls les achats ayant fait l'objet d'un coupon de participation dûment rempli et adressé à l'Organisatrice avec copie de la facture justificative seront pris en compte pour le bénéfice des Offres WiGo, date de facture faisant foi pour chaque période promotionnelle.

Article 4 – Dates limites de participation aux Offres WiGo et résultats

- Les Offres WiGo sont mises en œuvre sur deux périodes promotionnelles :
 - pour les achats effectués du 1^{er} mai au 31 août 2019 – date de facture faisant foi ;
 - pour les achats effectués du 1^{er} septembre au 31 décembre 2019 – date de facture faisant foi.
- Pour bénéficier des Offres WiGo, les Participants devront adresser leur(s) coupons de participation à l'Organisatrice au plus tard :
 - Le 14 Octobre 2019 pour les achats effectués du 1^{er} mai au 31 août 2019 ;
 - Le 14 Février 2020, pour les achats effectués du 1^{er} septembre au 31 décembre 2019.

- Les Participants recevront leur cadeau dans un délai de 3 semaines suivant réception de leur coupon de participation, sous réserve que le coupon soit complet et que les justificatifs aient été joints et adressés à l'Organisatrice avant la date limite de participation pour chaque période.

Le Palmarès de chaque période sera réalisé sous contrôle d'huissier dans un délai de 8 semaines suivant la fin de chaque période. Les gagnants seront informés par email / courrier.

Article 5 – Responsabilité

- Les Offres de cadeaux sont valables dans la limite des stocks disponibles – à défaut de disponibilité le Participant recevra la valeur en chèque cadeau correspondante.
- En cas de force majeure, l'Organisateur se réserve le droit de modifier les termes des Offres, de l'écourter ou de l'annuler. Sa responsabilité ne saurait être engagée de ce fait.

Article 6 : Témoignages

La participation au palmarès donne aux organisateurs l'autorisation de publier dans toute manifestation publi-promotionnelle liée à la présente opération, ainsi que dans des opérations ultérieures de communication sur les marques de la société organisatrice, les nom, prénom, photo ainsi que l'indication de la ville du gagnant, exploités ensemble ou séparément, sans que cette utilisation ne leur confère une rémunération, un droit ou un avantage quelconque autre que l'attribution de leur dotation.

Les participants à l'offre promotionnelle et les gagnants du palmarès pourront être invités à témoigner de leurs impressions sur l'offre promotionnelle et/ou le lot attribué (en complétant un questionnaire, ou suite à une interview téléphonique). Dans ce cas, vous nous autorisez gratuitement à reproduire, représenter, modifier, adapter (notamment traduire), transférer et distribuer le témoignage que vous nous aurez communiqué. Cette autorisation est valable un an à compter de l'enregistrement de votre témoignage via notre site, pour le monde entier et pour tout type de support (audiovisuel, presse, internet, etc.).

Article 7 – Données personnelles

Les données à caractère personnel collectées dans le cadre de l'offre promotionnelle font l'objet d'un traitement par la Wilo Salmson France et ses prestataires afin de permettre la participation à l'offre promotionnelle, la gestion de la plateforme de fidélisation et l'envoi des cadeaux.

Nous conservons vos données à caractère personnel uniquement le temps nécessaire pour atteindre la finalité pour laquelle nous détenons ces données, pour répondre à vos besoins ou pour remplir nos obligations légales.

Pour établir la durée de conservation de vos données, nous appliquons les critères suivants :

- Si ouvrez un compte, ou avez déjà un compte « le Club Xperts » : nous conservons vos données à caractère personnel durant toute la durée de votre adhésion. Sachez si vous ne vous connectez pas pendant 3 ans, alors votre compte et les données associées sont supprimés automatiquement (sauf celles que nous devons conserver afin de respecter nos obligations légales, c'est-à-dire pour nous conformer aux lois applicables, aux exigences réglementaires et pour répondre aux demande légales, ordonnances de tribunal et procédures juridiques).
Supposons par exemple que votre dernière connexion date du 01/01/2019 et que pendant 3 ans vous ne vous connectez pas: alors votre compte et les données associées seront supprimées le 01/01/2022.
- Si vous complétez le formulaire papier, alors vous autorisez Wilo Salmson France à créer un compte « le Club Xperts ». Ce formulaire papier sera conservé comme preuve de votre consentement pendant toute la durée de votre adhésion.

Conformément aux législations et réglementations relatives à la protection des données à caractère personnel applicable(s), vous bénéficiez d'un droit d'accès, d'opposition, de rectification et de suppression des données qui vous concernent. Vous pouvez exercer ce droit à tout moment en adressant un courrier électronique à : data-privacy.fr@wilo.com ou courrier postal à :

Délégué à la Protection des Données de Wilo Salmson France
80 boulevard de l'industrie
CS 90527
53005 Laval Cedex, France

Les Participants qui exerceront le droit de suppression de leurs données avant la fin de l'offre promotionnelle seront réputés renoncer à leur participation.

Pour plus d'informations sur la gestion de vos données et vos droits, consultez notre déclaration sur la protection des données sur www.wilosalmsonfrance.com (rubrique « Protection des données personnelles »).

Article 8 – Droit applicable

L'Offre est soumise aux dispositions du droit français.